

La Lettre européenne des Ardennes

N° 8 Mars 2019

Bien choisir les députés européens

On entend dire encore trop souvent que le Parlement européen n'a guère de pouvoir, et que voter pour les élections européennes n'a pas d'importance. Ces deux assertions sont pourtant fausses.

Le Parlement européen a aujourd'hui un poids politique majeur, tout aussi important que celui des chefs d'État et de gouvernement et celui des ministres des pays membres de l'Union (lire <u>le n° 3-4 de La Lettre</u>, pages 6 à 8, et dans ce numéro <u>page 7</u>).

Lors des élections européennes, le choix des députés européens détermine l'orientation sociale et environnementale ainsi que la puissance de travail du Parlement et donc de l'Union européenne.

Le 26 mai prochain, nous choisirons pour 5 ans les nouveaux députés européens qui nous représenteront nous les citoyens, au sein des instances politiques de l'Union. Bien les choisir est essentiel.

Le scrutin se fera sur listes nationales, à la proportionnelle du nombre de voix qu'obtiendront ces listes. L'analyse des programmes de chaque liste sera évidemment importante pour comprendre les intentions des organisations qui les soutiennent.

Mais tout aussi important sera de juger de la sincérité et de la profondeur de l'engagement des candidats à développer un travail réellement au service des citoyens de l'Union. Pour les candidats néophytes au Parlement européen, il convient de mener l'enquête pour évaluer leur détermination à bien faire, leur capacité de travail, leur connaissance des dossiers, leur éthique, etc.

Les partis, listes et députés sortants (mandat 2014-2019), doivent quant à eux rendre des comptes individuels et collectifs avant toute nouvelle désignation. Et il existe des sources d'information solides pour faire le bilan de leur réelle implication dans les travaux du Parlement (lire page 2).

Le pouvoir politique du Parlement européen est trop important pour y envoyer siéger des bluffeurs ou des chasseurs de prime considérant le Parlement comme une base arrière confortable, à partir de laquelle ils s'occupent de leurs affaires nationales.

Dans ce numéro de mars 2019

- * p.2 Ce que font les députés européens
- * p.3 <u>VoteWatch Europe</u>
- * p.6 <u>La rémunération des députés européens</u>
- * p.7 Budget actuel 2014-2020 de l'UE
- * p.9 Futur budget 2021-2027 de l'UE
- * p.10 Impôts des fonctionnaires de l'UE
- * p.11 <u>Courriers des lecteurs</u>
- * p.12 Interventions VSC et collégiens
- * p.12 Test de lecture 2019



Prochain Café Europe

Lundi 25 mars à 19h00



Thème: L'actualité européenne

Débat - réponses documentées aux questions qui se posent

Avec l'équipe de La Lettre européenne des Ardennes (au Garden Ice Café, 7 place Ducale, Charleville - entrée gratuite - consommation café)

Savoir ce que font les députés européens



Habituellement, dans la rubrique "Notre vie de tous les jours dans l'Union européenne", nous présentons des repères pour ai-

der chacun à mieux connaître les garanties concrètes apportées par la règlementation européenne: appellations, logos, marquage, etc.

Il est simple de les rechercher en faisant ses achats, tout comme il est simple, en voyant un drapeau européen sur un panneau de chantier ou sur un document, de comprendre qu'il y a derrière ce drapeau un financement de l'Union européenne (lire dans ce numéro page 7).

Quand il s'agit de se préparer à voter pour les élections européennes, comme ce sera le cas le 26 mai prochain, il est utile de trouver des repères pour savoir :

- ce que les députés européens élus depuis 2014 ont fait pour notre vie quotidienne ;
- si, en particulier, les députés européens français ont contribué à ces évolutions législatives ;
- et, pour les Ardennais, si les députés européens élus dans la circonscription Est de la France ont participé activement à ce travail (<u>note 1</u>).

Le travail des députés européens ne se limite pas à légiférer. Pour évaluer le travail des députés européens sortants, le plus sûr est d'aller à la source, en examinant les données disponibles dans deux outils fiables et facilement accessibles : le <u>site internet du Parlement européen</u> et le <u>site de VoteWatch Europe</u> (ce dernier analyse en permanence les données issues du Parlement ; lire en encadré page 3).

Il faut évidemment prendre en compte les textes législatifs que les députés ont adoptés ou non par leurs votes en séances plénières, mais aussi quel travail ils ont personnellement fourni soit en étant rapporteur de textes législatifs, soit en participant aux commissions parlementaires, pour parvenir à des textes amendés consensuels.

Il est également nécessaire d'examiner les initiatives et les résolutions adoptées par le Parlement, qui ne modifient pas la législation, mais préparent à des évolutions futures. Et encore observer les questions écrites posées par les députés, les motions de procédure déposées, les déclarations orales en plénière, etc.

(Suite page 3)



(Suite de la page 2)



En outre, le travail des députés en délégation dans des pays hors de l'Union européenne doit être pris en compte,

quand par exemple ils organisent des rencontres interparlementaires, ou agissent comme observateurs lors de processus électoraux.

Par ailleurs, il revient aussi aux députés européens de mener des activités dans l'État membre dont ils sont élus.

Ils peuvent y rencontrer des élus locaux, des corps intermédiaires, des citoyens, des associations, etc. pour s'imprégner de la situation locale, et expliciter la politique européenne. Ils peuvent dans ce cadre organiser des réunions, des conférences, des expositions, etc.

Le Parlement européen a beaucoup travaillé depuis 2014. Dans un dossier spécial "Élections européennes 2019" le site internet du Parlement européen fournit non seulement des faits et des chiffres sur les élections (passées et à venir), mais aussi un inventaire des réalisations législatives du Parlement <u>depuis 2014</u>. On y trouve en outre un renvoi au site "Ce que l'Europe fait pour moi" qui donne des exemples concrets de l'action européenne, <u>sous forme de fiches</u>.

<u>Parmi les textes déjà adoptés</u> par les députés élus pour la période 2014-2019 (en codécision avec le Conseil des ministres), on peut citer, entre autres :

- la suppression des obstacles au commerce transfrontalier ; la suppression des sacs en plastiques non compostables ; la suppression des frais d'itinérance (appels téléphoniques et SMS au même tarif dans tous les États de l'UE) ;
- la réduction des frais et des risques de fraudes pour les paiements en ligne ; la mise à disposition des dossiers passagers par les compagnies aériennes (dans le cadre de la lutte anti-terroriste) ;
- la protection des données personnelles (pour l'adaptation à l'ère numérique) ; la régulation du travail détaché ; etc.

(Suite page 4)

NoteWatch DESCRIPTION DESCRI

Une source précieuse d'informations

VoteWatch Europe est une organisation indépendante, établie à Bruxelles, qui fournit depuis 2009 des compilations de données et des analyses sur le travail réa-

lisé par le Parlement européen et par les Conseils des ministres, en utilisant les informations rendues accessibles par ces institutions (1).

Le <u>site internet de VoteWatch Europe</u> est instructif pour qui veut savoir ce que font concrètement les députés européens. Il permet de connaître leur taux de participation aux votes, comment ils ont voté, s'ils participent ou non aux travaux comme rapporteur, rapporteur fictif, membre de commissions, s'ils posent des questions écrites ou orales, etc.

En pratique, pour se faire une idée des travaux accomplis par un député qui souhaite se représenter, on peut simplement cliquer sur le mot VoteWatch suivi du prénom et du nom du député. On peut ensuite interroger le député directement (en utilisant ses coordonnées qui figurent sur le site de VoteWatch et sur celui du Parlement européen) pour savoir si, en l'absence de travail soutenu au Parlement, il a accompli un travail particulièrement intense et utile dans sa circonscription. Il dispose en effet de moyens financiers pour agir sur le terrain (lire en encadré <u>page 6</u>).

À noter que les députés européens qui ont été élus en 2014, mais ont quitté le Parlement en cours de législature, disposent encore d'une fiche sur le site VoteWatch Europe. Pour ce qui les concerne, il est bon de compléter leur fiche VoteWatch avec celle du <u>site du Parlement européen</u> qui comporte plus précisément dans ce cas les travaux réalisés avant leur départ (2).

^{1 -} Pour savoir comment VoteWatch Europe est financé et selon quelle méthodologie il travaille, se reporter à l'onglet "About us" de son site internet.

²⁻ À titre d'exemples, on peut examiner sur ces deux sites les fiches de Jean-Luc Mélenchon ou de Marine le Pen pendant la période où ils ont siégé, avant de quitter le Parlement européen pour se présenter aux élections présidentielles de 2017 en France. Dans les deux cas, on observe une activité faible.

(Suite de la page 3)



<u>Parmi les textes parve-</u> <u>nus à un stade avancé</u> et qui seront, pour certains, adoptés avant la fin de la législature, on trouve par

exemple:

- la protection du droit d'auteur ; l'accès en tous lieux de l'Union à une eau potable de meilleure qualité ; la réduction des objets en plastique à usage unique ;
- la réduction des émissions de CO2 des véhicules ; la coordination des systèmes de sécurité sociale ; la transparence fiscale des entreprises ; etc.

<u>Parmi les initiatives et résolutions</u> votées par le Parlement européen depuis 2014, et qui préfigurent des réformes à venir, on note par exemple : la protection des lanceurs d'alerte ; la plus longue vie des produits manufacturés ; des prix plus équitables dans toute l'UE pour les agriculteurs ; etc.

Au total, un travail important, souvent complexe, aura été effectué durant les 5 ans de cette législature. Et sachant que, pendant ce temps, les députés ont aussi travaillé sur la crise migratoire, le Brexit, les accords internationaux (avec le Canada, le Japon, etc.), et, au sein de commissions spéciales, sur le terrorisme, les pesticides, etc., on peut affirmer que les députés européens qui se sont consacrés à leur mission ont fait avancer la construction européenne.

Les députés européens français n'ont pas tous contribué à ce travail. Le <u>site</u> <u>VoteWatch Europe</u> permet de faire des recherches par pays et par groupes politiques.

Il permet ainsi d'appréhender la réalité du travail des <u>74 députés européens français</u> qui ont été élus en 2014 (<u>note 2</u>).



Il ressort de l'étude nominale des députés européens français que leur investissement dans leurs missions est très variable, d'un député à l'autre et surtout d'un groupe politique à l'autre.

Même si un classement en fonction de données uniquement quantitatives (nombre de rapports, participation à des commissions, présence lors des votes, etc.) peut manquer de nuances, c'est néanmoins un indicateur de l'énergie déployée par les uns et les autres.

<u>Certains députés sont très investis</u>. On trouve ainsi des personnalités françaises actives et concentrées sur leurs domaines de compétence comme, par exemple :

- KARIMA DELLI du groupe des Verts (sur les transports et la mobilité);
- ALAIN CADEC, ARNAUD DANJEAN et ELISABETH MO-RIN-CHARTIER du groupe du Parti populaire européen (groupe qu'on a coutume d'appeler la droite), respectivement dans les domaines de la pêche, de la défense et de la protection sociale;
- PERVENCHE BÉRÈS et ISABELLE THOMAS du groupe des socialistes, en particulier dans les domaines économiques, monétaires et budgétaires ;
- JEAN-MARIE CAVADA du groupe libéral, dans le domaine des affaires juridiques ; etc.

On note également que certains députés européens français ont en charge des présidences de commissions :

- JEAN ARTHUIS pour la commission des budgets, ALAIN CADEC pour celle de la pêche, KARIMA DELLI pour celle du transport et du tourisme.
- Un des 14 vice-présidents du Parlement est la française Sylvie Guillaume. Un des questeurs est une questrice française : Elisabeth Morin-Chartier.
- Durant cette législature, des députés français ont aussi participé activement à des commissions spéciales, comme par exemple : MICHÈLE RIVASI pour la commission spéciale sur les pesticides et NATHALIE GRIESBECK qui a présidé la commission spéciale sur le terrorisme.

<u>D'autres font peu, voire très peu</u>. A contrario, on remarque que certains députés (non majoritaires heureusement) ne se sont quasiment pas investis dans leur travail au cours de cette législature.

Ils se répartissent dans l'ensemble des groupes. Mais il est remarquable que bon nombre de députés issus de certains groupes politiques, surtout situés à

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)



l'extrême droite, et correspondant aujourd'hui, en France, au "Rassemblement national", aux "Patriotes" et à "Debout la France", n'ont

été rapporteur d'aucun texte, voire ne sont membres d'aucune commission parlementaire, et n'ont pas d'autre rôle tangible au sein du Parlement.

Ainsi, si la plupart des députés viennent aux séances plénières pour participer aux votes (en moyenne une participation à 90 % des votes pour les députés européens français), certains sont présents seulement les trois quarts du temps (par exemple participation à 74,5 % des votes pour FLORIAN PHILIPPOT aujourd'hui inscrit dans le groupe "Europe de la liberté et de la démocratie directe"), voire moins.

La palme toutes catégories revenant à JEAN-MARIE LE PEN, du groupe dit des "non-inscrits", avec 46,9 % de participation (note 3).

Autre phénomène caractéristique : les députés qui participent le moins aux travaux de fond en commissions sont souvent ceux qui interviennent le plus oralement dans les séances plénières ; certains députés d'extrême droite totalisant jusqu'à un millier ou plus d'interventions. Ainsi, ils parlent beaucoup devant les caméras du Parlement, mais ne semblent pas s'at-

teler vraiment au travail législatif de fond.

Illustration: bilan des députés élus en 2014 dans la circonscription Est. Les neuf députés européens élus en 2014 dans la circonscription Est de la France (regroupant Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine), se répartissaient comme suit (note 1):

- Front National (4 élus): <u>Dominique Bilde</u> (60 ans); <u>Jean-François Jalkh</u> (57 ans); <u>Sophie Montel</u> (44 ans); <u>Florian Philippot</u> (33 ans).
- UMP (3 élus): <u>Arnaud Danjean</u> (43 ans); <u>Nadine Morano</u> (50 ans); <u>Anne Sander</u> (41 ans).
- PS-Union de la Gauche (1 élu) : <u>Edouard Martin</u> (51 ans).
 - UDI (1 élu) : Nathalie Griesbeck (58 ans).

Le travail effectué depuis le début de la législature et jusque fin décembre 2018 par ces neufs députés européens est résumé dans le tableau cidessous (source VoteWatch Europe).

On y retrouve les caractéristiques décrites dans le chapitre précédent relatif à l'ensemble des députés européens français élus en 2014. Quelques-uns sont très investis ; d'autres font peu, voire très peu, intervenant néanmoins beaucoup en plénière devant les caméras.

(Suite page 6)

Liste	Front National				UMP			PS	UDI
Nom	BILDE	<u>JALKH</u>	MONTEL	PHILIPPOT	DANJEAN	MORANO	SANDER	MARTIN	GRIESBECK
Prénom	<u>Dominique</u>	<u>J-François</u>	Sophie	<u>Florian</u>	<u>Arnaud</u>	Nadine	<u>Anne</u>	Edouard	<u>Nathalie</u>
Participation aux votes en séance plénière (%)	97,63	84,07	90,63	72,59	94,00	93,41	99,75	97,20	95,92
Rapports comme rapporteur	0	0	0	0	2	0	1	1	3
Rapport comme rapporteur fictif	21	24	7	0	3	0	1	3	13
Avis comme rapporteur	0	0	0	0	1	0	2	1	0
Avis comme rapporteur fictif	48	9	17	0	4	0	7	3	2
Amendements	57	86	35	0	63	53	223	78	71
Questions orales	0	200	262	133	15	150	36	35	72
Motions	288	45	370	310	67	5	10	0	0
Déclarations écrites	22	5	6	0	0	0	0	2	7
Prises de parole en plénière	1120	806	976	747	44	862	114	44	83

(Suite de la page 5)

Ainsi Nadine Morano (UMP) et surtout Florian Philippot (ex FN) n'ont manifestement pas été des prodiges de contributions dans la préparation des dossiers, ni comme rapporteur, ni comme rapporteur fictif (note 4).

Parmi les neufs députés de l'Est, la palme de l'activité revient assurément à ARNAUD DANJEAN (UMP) et à NATHALIE GRIESBECK (UDI).

Comme indiqué précédemment, le site internet du Parlement européen et le site de VoteWatch Europe permettent d'analyser finement les travaux parlementaires de chacun, y compris de retrouver leurs explications de vote.

- 1 Les élections européennes de mai 2019 se feront sur listes nationales. Mais en 2014, le vote s'était effectué avec des listes correspondant à de grandes circonscriptions régionales (pour les Ardennais, la circonscription Est).
- 2 À noter qu'ils ne sont plus aujourd'hui que 67 après divers départs.
- 3 Autre record de ce même député, qui en est son 7ème mandat d'eurodéputé, et toujours selon le site VoteWatch qui reprend les données du Parlement européen, il a « officiellement motivé son absence 3 540 fois »!
- 4- Un <u>rapporteur</u> accompagne un texte tout au long du processus législatif. Un <u>rapporteur fictif</u> (alias shadow rapporteur) est un député européen en charge de rédiger et défendre les amendements proposés par son groupe, et de suivre le travail du rapporteur principal.

La rémunération des députés européens

Toutes les données relatives aux <u>rémunérations</u> et <u>indemnités</u> des députés européens sont disponibles sur le site du Parlement européen.

La rémunération mensuelle d'un député européen est actuellement de 8 757 euros brut, soit 6 824 euros net (après déduction de l'impôt européen et des cotisations sociales). S'y ajoutent des frais de voyage (sur justificatifs), une indemnité forfaitaire journalière de 320 euros pour leurs jours de présence à Strasbourg ou à Bruxelles (pour frais d'hébergement, de repas, etc.).

Ils reçoivent également une indemnité personnelle de frais généraux de 4 416 euros par mois destinée à couvrir les frais de leurs activités en circonscription (location de bureau, téléphonie, informatique, organisation de conférences, visites sur le terrain, etc.).

Il faut ajouter à l'ensemble de ces sommes un montant mensuel maximal de 24 526 euros par député, disponible pour tous les coûts relatifs au recrutement d'assistants parlementaires personnels, accrédités au Parlement ou locaux en circonscription. Ce montant n'est pas directement versé aux députés. (Lire "Les dispositions relatives au personnel: les assistants parlementaires" sur le site du Parlement).

Les députés ont droit à une retraite à 63 ans révolus. Pour chaque année complète d'exercice d'un mandat, cette retraite s'élève à 3,5 % de la rémunération, sans toutefois dépasser 70 % au total.

Toutes ces sommes dépensées par l'Union européenne, c'est-à-dire par l'ensemble des citoyens des États de l'Union, apparaissent justifiées quand les députés s'investissent totalement dans leurs travaux de parlementaires et font avancer l'Union européenne dans l'intérêt général. Mais elles apparaissent totalement injustifiées si les députés se contentent d'être présents une fois par mois, pour les votes en séance plénière et quelques discours devant les caméras, et s'ils ne font quasiment rien d'autre ni au Parlement, ni sur le terrain auprès des citoyens.



Les fonctionnaires des institutions européennes ne paient pas d'impôts

VRAI ou FAUX ?

Réponse page 10

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Budget de l'Union européenne : gare aux idées fausses

Plus encore que sur les institutions européennes, de nombreuses idées fausses circulent sur le budget de l'Union européenne. Pour y voir clair, examinons comment il est établi, à quoi il sert, et comment son exécution est contrôlée.

Conçu dans ses grandes lignes par le Traité de Paris

de 1951 et le Traité de Rome de 1957, le budget de l'Union européenne est aujourd'hui défini par les articles 310 et suivants du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée du 26/10/2012).



Avec ce budget, l'Union « se dote

des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et mener à bien ses politiques » (art. 311). Il est conjointement établi par le Parlement européen et le Conseil des ministres (art. 314), représentants des citoyens et des États membres de l'Union.

Un cadre financier pluriannuel établi pour 7 ans, révisé chaque année. Un cadre financier pluriannuel (élaboré par la Commission européenne, puis discuté et approuvé par le Parlement européen et le Conseil des ministres) vise à assurer l'évolution ordonnée des dépenses de l'Union dans les limites de ses ressources propres. Ce cadre est aujourd'hui établi pour 7 ans, et on est en ce moment dans le cadre pluriannuel 2014-2020.

À l'intérieur de ce cadre, la Commission européenne présente chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre, une proposition de budget annuel pour l'année suivante, tenant compte des prévisions de recettes et de dépenses, lesquelles doivent être équilibrées comme exigé par le Traité (art. 310).

Cette proposition est discutée, modifiée, puis adoptée par le Parlement et par le Conseil des ministres. Elle peut être rejetée, tout comme le cadre pluriannuel. Cela s'est déjà produit, par exemple pour le cadre pluriannuel 2014-2020 (rejeté le 13 mars 2013). La Commission doit alors présenter une nouvelle proposition (cf. le n° 3-4 de La Lettre page 7).

Une fois le budget adopté, la Commission européenne est chargée de son exécution (avec des obligations de contrôle et d'audit des États membres), sous le contrôle du Conseil des ministres et du Parlement, ainsi que de la Cour des comptes européenne.

Le site internet de la Commission européenne



permet à tout citoyen de l'Union de savoir comment fonctionne dans le détail ce mécabudgétaire nisme d'accéder toutes les données chiffrées. ainsi au'aux contrôles réalisés par les différentes institutions.

Recettes de l'UE : d'où provient l'argent ?

Les recettes de l'Union européenne (157,9 milliards d'euros pour l'année 2017) sont aujourd'hui encore principalement assurées directement par les États membres de l'Union :

- 71 % des recettes de l'Union sont assurées par le revenu national brut (RNB) des États membres, selon un taux uniforme, d'environ 0,7 % de chaque RNB;
- 12 % des recettes proviennent de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), selon un taux uniforme, d'environ 0,3 %, prélevé sur l'assiette de la TVA de chaque État membre (note 1);
- 15% des recettes sont assurés par des ressources propres dites "traditionnelles", parce que les plus anciennement utilisées : principalement des droits de douane sur les importations en provenance de pays hors Union européenne.
- 2% des recettes correspondent à : des taxes prélevées sur les rémunérations du personnel des institutions européennes (lire la réponse au quiz page 10); des contributions de pays tiers à certains programmes européens ; des amendes infligées aux entreprises qui enfreignent certaines règles (de concurrence notamment).

(Suite page 8)

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

(Suite de la page 7)

Dépenses de l'UE: à quoi le budget est-il consacré? Le <u>cadre financier pluriannuel</u> détermine les priorités budgétaires. Celui qui couvre la période en cours (2014-2020) vise à investir « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » et à maintenir la cohésion en réduisant les écarts économiques et sociaux entre les 28 États membres.

Dans ce cadre, les dépenses de l'Union (157,9 milliards d'euros pour l'année 2017) se répartissent en 6 rubriques :

- "la croissance durable et les ressources naturelles", c'est-à-dire la politique agricole commune (PAC), la politique commune de la pêche, le développement rural et les mesures environnementales (<u>58,4</u> milliards €);
- "la cohésion économique, sociale et territoriale", c'est-à-dire la politique régionale pour aider les États membres les moins développés, consolider la compétitivité de toutes les régions et développer la coopération interrégionale (53,7 milliards €);
- "la compétitivité pour la croissance et l'emploi" : c'est-à-dire la recherche et l'innovation ; l'éducation et la formation ; les réseaux transeuropéens dans le domaine de l'énergie, des transports et des télécommunications ; le développement des entreprises ; la politique sociale (22,1 milliards €) ;
- "l'Europe dans le monde", qui couvre toutes les actions extérieures, telles l'aide au développement et l'aide humanitaire (9,48 milliards €) (note 2);
- "l'administration", qui correspond aux dépenses de fonctionnement de toutes les institutions européennes $(9.48 \text{ milliards } \mathbf{\xi})$;
- "la sécurité et la citoyenneté", c'est-à-dire la justice et les affaires intérieures, la protection des frontières, la politique d'asile et d'immigration, la santé publique, la protection des consommateurs, la culture, la jeunesse (4,74 milliards €).

Au total : un budget modeste, encore trop modeste. Le budget européen s'est donc élevé pour <u>l'année 2017</u> à 157,9 milliards d'euros de recettes et autant de dépenses, et il a été très voisin pour <u>l'année 2018</u> (160 milliards d'euros) (note 3).

Cette somme correspond à environ 1 % seulement de la richesse annuelle produite par l'ensemble des de l'Union européenne.

Pour illustrer <u>la modestie relative de ce budget</u>, la contribution moyenne d'un habitant de l'Union s'élève à moins du prix d'une demi-tasse de café par jour.

Répartition des dépenses de l'UE (1)	
"croissance durable, ressources naturelles"	37 %
"cohésion économique, sociale et territoriale"	34 %
"compétitivité pour la croissance et l'emploi"	14 %
"l'Europe dans le monde"	6 %
"administration"	6 %
"sécurité et citoyenneté"	3 %
1 - Selon les données du budget 2017	

94 % de ce budget financent directement des politiques publiques destinées aux citoyens, régions, villes, agriculteurs, entreprises de l'Union européenne, au moyen de divers mécanismes dont les fonds européens structurels et d'investissement tels le FEDER, le FEADER, le FSE, etc. dont les habitants des Ardennes profitent régulièrement (cf. le n°2 de La Lettre pages 4 et 5).

On note aussi que seulement <u>6 % des dépenses</u> sont utilisés pour le fonctionnement de l'ensemble des institutions de l'Union européenne (note 4).

Le Parlement européen souligne que les ressources actuelles de l'Union européenne, en particulier ses ressources propres, hors participation des États membres, sont trop faibles pour permettre une politique offensive au service des populations et de l'environnement (lire dans ce numéro page 7). Cette position paraît cohérente au regard des défis à venir.

- 1 Le taux est écrêté à 50 % du RNB de chaque État pour éviter de défavoriser les États les moins prospères, dans lesquels les revenus de la consommation (la TVA) représentent un pourcentage élevé du RNB.
- 2 À l'exception du Fonds européen de développement (FED) qui est financé par les contributions directes des États membres et ne relève pas du cadre financier pluriannuel.
- 3 Pour comparaison, les dépenses annuelles inscrites au budget de la France s'élèvent aujourd'hui à environ 380 milliards d'euros.
- 4 Signalons à ce propos la réforme engagée depuis 2004 par la Commission européenne pour diminuer ses dépenses de fonctionnement. <u>Cette réforme</u>, qui se poursuit, a porté par exemple sur : la baisse du salaire des fonctionnaires à l'embauche, la réforme de leur régime de retraite (augmentation des cotisations, relèvement de l'âge de la retraite, etc.), l'embauche de contractuels à salaires moins élevés, etc.



Le budget européen = moins d'une demi-tasse de café par jour et par habitant de l'Union

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Les enjeux du futur budget européen 2021-2027

Le cadre financier pluriannuel étant fixé (lire dans ce numéro <u>page 7</u>), des ajustements budgétaires annuels sont décidés conjointement par le Parlement européen et le Conseil des ministres, sur proposition de la Commission européenne, pour tenir compte de l'évolution de la situation.

À titre d'exemple, pour l'année 2019, l'Union européenne a renforcé son <u>budget dédié à l'aide humanitaire</u>. En raison des conflits régionaux au Moyen Orient et en Afrique et de l'incidence grandissante du changement climatique, ce budget a été porté à 1,6 milliards d'euros.

Mais l'adoption d'un nouveau cadre financier pluriannuel, comme ce sera le cas pour la période 2021-2027, après les élections européennes de mai 2019, est l'occasion d'une révision globale des priorités en fonction des enjeux, européens et mondiaux, du moment et à venir.

Les discussions, naturellement longues et difficiles, qui précèdent l'adoption de ce cadre, ont d'ores et déjà commencé.

Les propositions pragmatiques initiales de la Commission européenne. Le 2 mai 2018, la Commission a proposé <u>un budget à long terme</u> qui soit « pragmatique et moderne, pour une Europe qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend ».

Elle propose un budget en légère augmentation, à 1,08 % du revenu national brut (RNB) de chaque État membre (soit 1,11 % en incluant le Fond européen de développement), afin de renforcer notamment : la recherche et l'innovation (hausse de 50 %), la politique de défense, la gestion des frontières, la politique extérieure, la gestion des migrations, le programme Erasmus +, la consolidation de la zone euro.

Selon ce projet de budget, les fonds consacrés à la politique agricole commune (PAC) diminueraient de 5 % (mais avec une plus grande latitude pour les États membres de décider de l'utilisation judicieuse de ces fonds) et ceux dédiés à la cohésion augmenteraient de 6 % (avec, entre autres, un fonds social augmenté FSE+, un programme Erasmus+ plus ambitieux, un programme d'appui aux réformes pour plus de convergence européenne, etc.)

Pour réaliser un tel plan, la Commission compte sur trois nouvelles sources de revenus : un prélèvement



Pour les plus curieux

Si vous avez envie de découvrir diverses fausses informations qui circulent sur le budget de l'Union européenne et de savoir ce qu'il en est en réalité, vous pouvez vous reporter à la rubrique "Mythes et faits" de la page du site de la Commission européenne consacrée aux explications sur le budget.

sur l'impôt sur les sociétés; le marché du carbone (émissions de CO2); une taxe sur les plastiques non recyclés.

Ces propositions sont depuis plus d'un semestre étudiées et discutées par le Parlement européen et le Conseil des ministres. Et, alors que la date des élections des députés européens approche, il est intéressant de voir quelle est la position actuelle du Parlement sur ce cadre financier 2021-2027.

Les propositions offensives du Parlement européen. Dans la résolution du Parlement du 14 novembre 2018, les députés considèrent comme trop faible l'augmentation du budget proposée par la Commission pour relever les défis à venir.

Ils souhaitent augmenter en particulier le financement : des infrastructures de transport, du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), de la lutte contre la fraude (fiscale et autre), de la lutte contre le chômage des jeunes et contre la pauvreté des enfants, du triplement du programme Erasmus+, etc.

Ils souhaitent aussi maintenir le financement de la PAC au niveau 2014-2020, ainsi que celui du démantèlement nucléaire et de la coopération avec les pays et territoires d'Outre-mer, et que soient créées des enveloppes spécifiques pour le tourisme durable, la transition énergétique, etc.

Les députés insistent sur la nécessité de conserver une révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, et souhaitent le voir passer progressivement à une périodicité de 5 + 5 ans (au lieu d'une fois 7 ans) pour être plus prospectif.

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

Ils acceptent la structure du cadre financier pluriannuel, en 7 rubriques, proposé par la Commission, rubriques différentes de celles d'aujourd'hui et dont les libellés reflètent bien les défis du moment:

- marché unique, innovation et numérique ;
- cohésion et valeurs ;
- ressources naturelles et environnement ;
- migrations et gestion des frontières ;
- sécurité et défense ;
- voisinage et monde ;
- administration publique européenne.

Qu'en diront les candidats aux élections européennes de mai 2019 ? Parallèlement aux travaux des parlementaires, les membres du Conseil des ministres européens mènent leurs travaux sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027. L'objectif est de parvenir, à l'automne 2019, à un accord au sein du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, afin de le soumettre au Parlement en vue d'une adoption.



Choisir des députés compétents, prêts à beaucoup travailler et à relever les défis de demain

Les discussions seront encore intenses d'ici là car elles concernent l'avenir de l'Union, à court mais aussi à long terme. Sans attendre l'aboutissement de ces travaux, il va être important, pour les citoyens de l'Union européenne, d'interroger les candidats lors de la campagne des prochaines élections européennes, afin de connaître leur position et leur maîtrise de chacun des domaines budgétaires énumérés ci-dessus.

Les députés européens qui seront élus en mai 2019 siègeront lors de l'adoption et de la mise en œuvre du nouveau cadre pluriannuel. Il convient donc qu'ils soient compétents, prêts à beaucoup travailler et à relever les défis de demain.

Aux électeurs de bien les choisir (lire page 2).



Réponse au quiz de la page 6

Contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires des institutions européennes paient des impôts

Concernant les rémunérations reçues au titre de leurs activités au sein des institutions européennes, <u>les fonctionnaires européens</u>, ainsi que les agents temporaires ou contractuels, ne paient pas d'impôt national dans leurs pays d'origine. Mais ils sont soumis à <u>un impôt communautaire</u> directement reversé au budget de l'UE, et retenu à la source (tout comme les cotisations sociales).

Ainsi, au sein de la Commission européenne (soit environ la moitié des fonctionnaires européens), chaque tranche de salaire est imposée selon un barème progressif qui s'étend de 8% à 45%. Un prélèvement supplémentaire de 6%, dit "prélèvement de solidarité", est pratiqué depuis 2014 ; il est prévu pour l'instant jusqu'en 2023.

Par ailleurs, les fonctionnaires européens paient la TVA, les taxes locales et les impôts régionaux.



Courriers des lecteurs

Fond européen d'aide aux plus démunis

Dans le <u>numéro 7 de La Lettre</u> (page 3), nous avons expliqué comment les Restos du cœur et d'autres associations caritatives nationales sont soutenus par le Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Un de nos fidèles lecteurs ardennais nous a envoyé des détails sur les modalités pratiques de soutien du FEAD à une distribution alimentaire qui a lieu dans les Ardennes:

« À la Société Saint-Vincent-de-Paul de Charleville-Mézières, nous bénéficions d'une aide de l'Union européenne via le FEAD. La Banque alimentaire nous livre deux fois par mois pour nos distributions alimentaires à environ 70 familles (plus de 200 personnes) et pour notre distribution mensuelle aux migrants (25 familles et plus de 120 personnes). Nous avons eu cette année (NDLR: 2018) un contrôle de l'UE sur nos distributions. Nous signalons ce qui provient de l'UE et respectons scrupuleusement leurs consignes ».

Merci Jacques pour ce témoignage qui rend très concret ce système d'aide européen et qui montre le sérieux avec lequel il est mis en œuvre.

Visibilité des financements européens

Une lectrice assidue de *La Lettre*, habitant la région parisienne, nous a écrit à propos de la visibilité des financements européens.

« Je lis toutes les semaines avec bonheur la "Feuille de chou" éditée par les "Potagers de Marcoussis", un dynamique chantier d'insertion par le maraichage biologique auquel j'achète des paniers de légumes bio. Et je viens de remarquer, au bas de la "Feuille de chou", la présence du drapeau européen et du logo L'Europe s'engage en Ile-de-France, auprès de l'Eurofeuille qui permet de repérer les produits issus de l'agriculture biologique (NDLR : voir ci-dessous).

J'ai ainsi pu faire le lien avec le versement des Fonds européens dont vous avez parlé dans le <u>numéro 2</u> <u>de La Lettre</u> (pages 4 à 6). L'Union européenne soutient donc <u>Les Potagers de Marcoussis</u> dont la mission sociale et écologique est remarquable ».

Merci Caroline pour cette information qui montre que certains bénéficiaires des fonds européens sont fiers d'afficher ce soutien. Une démarche à saluer quand trop de municipalités, d'institutions diverses ou d'associations oublient de dire que l'Union européenne les aide, laissant croire aux citoyens que l'UE ne fait rien pour eux.



Formations, animations, débats

Des interventions auprès de VSC et de collégiens

Durant ce dernier trimestre, le Mouvement européen Ardennes a été sollicité pour organiser des formations de Volontaires du Service Civique (VSC) et des interventions à destination de collégiens. Des occasions précieuses pour faire mieux connaître l'Union européenne et pour échanger entre générations.

Europe et citoyenneté pour des VSC

Le 13 novembre, puis les 4 et 13 décembre, quatre membres du Mouvement européen 08 ont été chargés par la Ligue de l'enseignement (Fédération Ardennes) d'une formation intitulée "Europe et citoyenneté" destinée à des Volontaires du Service Civique (des jeunes de 18 à 25 ans). Ces volontaires exerçaient dans différentes associations (souvent à vocation sociale ou sportive, parfois éducative, sanitaire ou culturelle) des Ardennes.

La formation a été dispensée, à Charleville-Mézières, à une cinquantaine de jeunes répartis en groupes de 15 à 20. Elle s'est déroulée, pour chacun des groupes, sur une journée, à partir du programme suivant :

- recueil des questions que se posaient les volontaires sur l'Union européenne (les réponses s'échelonnant au cours de la journée);
- l'Europe, pour quoi faire : la construction de l'Union européenne et ce qu'elle représente aujourd'hui ;
- l'Europe, comment ça marche : les institutions et leur fonctionnement ;
- la mobilité en Europe : Erasmus et toutes les autres possibilités offertes aux jeunes ;
 - l'Europe et la citoyenneté : les

outils de démocratie participative qui existent dans l'UE ;

- comment s'informer sur l'Europe : les sources d'information fiables.

Chacun des thèmes a été illustré par des situations vécues par les intervenants ou les participants, ce qui a donné lieu à de nombreuses discussions, parfois

FÉDÉRATION ARDENNES



vives et souvent fructueuses, sur les questions les plus variées : de la difficulté à décider à 28 États membres, jusqu'aux équivalences de diplômes, en passant par le salaire d'un député européen ou la corruption. Les volontaires se sont, pour beaucoup, approprié la question européenne, qu'ils n'avaient guère (ou jamais) abordée auparavant.

Les questions recensées en début de journée et les évaluations réalisées en fin de journée ont montré que la découverte de l'Union européenne induisait une moindre méfiance vis-à-vis d'une Europe souvent décriée. Une source de satisfaction pour les intervenants même si quelques participants sont restés plus indifférents ou arc-boutés sur leurs idées fausses.

De telles interventions semblent utiles dans le cursus des Volontaires du Service Civique, et le Mouvement européen Ardennes remercie la Ligue de l'enseignement d'en avoir organisées. Elles font apparaître une grande méconnaissance de l'Union européenne, de ses valeurs, de son fonctionnement, de la place faite aux citoyens dans ce fonctionnement, chez des jeunes en âge de voter aux prochaines élections européennes.

Un renforcement de la transmission de connaissances sur l'Europe tout au long du premier et du deuxième cycle des études paraît indispensable, dans le cadre de l'instruction civique apportée par l'école gratuite et obligatoire dont bénéficient les jeunes Français.

Deux exemples, parmi bien d'autres, de constats ayant interpelé les intervenants. À propos de « ce que l'Union européenne a apporté aux citoyens des États membres », aucun des participants n'a mentionné « la paix ».

Par ailleurs, plusieurs participants ont souligné « le manque d'information sur l'actualité de l'Union européenne dans les médias » qu'ils consultent, c'est-à-dire essentiellement ceux qui sont accessibles sur leurs smartphones.

(Suite page 13)

Formations, animations, débats

Une série d'interventions auprès de collégiens

À la demande d'un professeur de français du collège de Carignan, deux membres du Mouvement européen Ardennes sont intervenus les 12 octobre, 14 décembre et 25 janvier dans deux classes de troisième (classes européennes) de chacune 25 élèves.

Trois modules, de chacun une heure par classe et par intervention, ont été conçus en collaboration avec l'enseignante, afin de les intégrer dans un programme Europe s'étalant sur l'année scolaire, et comportant en outre: des notions d'histoire et de géographie, des travaux individuels et collectifs sur les différents États membres de l'Union européenne, un voyage au Parlement européen à Strasbourg, une intervention de l'équipe Europe Direct de Reims centrée sur la mobilité des jeunes en Europe, etc.

Le programme des trois modules dispensés par le ME 08 a été le suivant :

- la construction de l'Union européenne et le fonctionnement actuel des institutions :
- les instruments de démocratie participative qui existent dans l'Union européenne et comment les utiliser;
- la découverte virtuelle du Parlement européen et du travail des députés, en préliminaire au voyage à Strasbourg prévu au

mois de février.

Sans doute bien préparés par leurs enseignants, et malgré une méconnaissance initiale des questions européennes (et plus généralement de sérieuses lacunes en instruction civique), les collégiens se sont montrés attentifs et sou-



vent perspicaces dans les questions qu'ils posaient ou les éclaircissements qu'ils demandaient.

Il a fallu partir d'exemples très quotidiens, mais les collégiens sont peu à peu apparus concernés par les questions de citoyenneté, de représentativité, à la veille de nouvelles élections européennes auxquelles leurs familles pourront participer.

Certains ont été plus intéressés par les questions agricoles (pesticides par exemple), sans doute en fonction de la profession de leurs parents, d'autres par les questions linguistiques ou par des sujets liés à la consommation. Plusieurs ont demandé comment ils pouvaient participer: « Les mineurs ont-ils le droit d'envoyer une pétition au Parlement européen? » « À quel âge peut-on se présenter pour devenir député européen? »

Ce type d'échanges, s'inscrivant dans un programme européen plus large et prolongé, s'est révélé motivant pour les membres du Mouvement européen car il permet d'espérer de vrais progrès des collégiens dans la connaissance de l'Union européenne.

Il reste que des notions de base devraient être données plus tôt aux élèves, dès l'école primaire, pour qu'ils prennent conscience tout naturellement de cette Europe dans laquelle ils vivent

Une meilleure connaissance de la vie de la commune, de la communauté de communes, du département, de la région et de l'État les aiderait sans doute aussi à mieux appréhender le rôle de l'Union européenne et le principe de subsidiarité.

Le Mouvement européen Ardennes remercie l'équipe du collège de Carignan pour son enthousiasme et sa volonté de bien préparer les jeunes citoyens français, et donc européens, à leur avenir.



<u>Prochaine Lettre européenne des Ardennes début mai 2019</u>

Pour recevoir ou faire envoyer les futurs ou les anciens numéros de *La Lettre* ou pour toute autre information et adhésion à la section Ardennes du Mouvement européen,

contacter: Wandrille Minart (président)

mef08ardennes@gmail.com



Test de lecture 2019



portant sur les 7 premiers numéros de La Lettre (janvier 2018 à janvier 2019)

Question 1 Parmi les quatre devises ci-dessous, laquelle est la devise de l'Union européenne?

Un pour tous, tous pour un - Unie dans la diversité Impossible n'est pas européen - La solidarité pour la paix

Question 2 En France, 80 % des lois en vigueur viennent de l'Union européenne. Vrai ou Faux ?

Question 3 Qu'est-ce que le "principe de subsidiarité"?

Question 4 Selon la réglementation européenne relative aux œufs emballés, vendus en épicerie ou grande surface, chaque œuf doit être marqué d'un code. Le premier chiffre de ce code correspond au mode d'élevage. Le chiffre 1 indique un élevage "en cage", dans lequel les poules ne quittent pas leurs cages individuelles. Vrai ou Faux ?

Question 5 Seuls les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier du programme Erasmus+. Vrai ou Faux ?

Question 6 Parmi la liste de possibilités de contrôle démocratique des institutions européennes énumérées ci-dessous, quelles sont celles qui sont dès à présent à la disposition de tout citoyen ou groupe de citoyens européens :

Participer aux travaux de la Commission européenne - Voter aux élections nationales -Adresser une pétition au Parlement européen - Lancer une initiative citoyenne -Faire appel au Médiateur de l'Union européenne - Voter aux élections européennes -Faire du lobbying citoyen auprès des institutions européennes

Question 7 Les pouvoirs du Parlement européen sont restreints par rapport à ceux de la Commission européenne et du Conseil des Chefs d'Etats et de gouvernements. Vrai ou Faux ?

Question 8 Qu'est-ce que le vote à la "majorité qualifiée" qui est utilisé pour adopter près de 80 % de la législation au sein du Conseil des ministres de l'Union européenne?

Question 9 Pendant de longues années, la France fut le "mauvais élève" des pays de l'Union européenne pour ce qui concerne la transposition des directives européennes dans le droit français. Quelle est aujourd'hui sa place selon le tableau de performance de la Commission européenne pour l'année 2017:

1ère place? 5ème place? 10ème place? 20ème place?

Question 10 En 2018, l'Union européenne a soutenu les Restos du Cœur à hauteur de 5 % des repas servis. Vrai ou Faux ?

Les bonnes réponses sont sur :

https://mouvement-europeen.eu/wp-content/uploads/2019/01/test_lecture_reponses.pdf